



Postes Canada présente de nouvelles offres globales

Postes Canada a présenté de nouvelles offres globales au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) pour les unités de négociation urbaine et des FFRS.

Cette offre améliorée pour l'unité urbaine propose des augmentations salariales plus élevées et démontre que nous sommes vraiment motivés à conclure une entente négociée, sans arrêt de travail.

L'offre continue de protéger et d'améliorer ce qui est le plus important pour vous, y compris votre régime de retraite à prestations déterminées, les dispositions sur la sécurité d'emploi, l'indemnité de vie chère, les droits aux congés et les avantages sociaux. Comme l'offre précédente, elle propose également des changements qui ne toucheront que les futurs employés et employées, embauchés après la signature de la nouvelle convention collective.

Veuillez lire ce document d'information sur notre nouvelle offre globale. Nous avons fourni plus de détails sur nos propositions pour mieux expliquer les points importants pour vous et votre famille.

Il est urgent que les deux parties concentrent leurs efforts sur la résolution des questions en suspens afin de conclure des ententes négociées. Personne ne gagne s'il y a une grève. Un arrêt de travail aurait des conséquences majeures pour le personnel et les millions de personnes au pays qui comptent sur Postes Canada. Une grève aurait pour effet d'aggraver la situation financière déjà difficile de l'entreprise, puisque la clientèle confierait ses envois des Fêtes à d'autres transporteurs; certains ont déjà commencé à le faire, vu l'incertitude entourant la possibilité d'un arrêt de travail.

Pour cette raison, les offres sont conditionnelles à la conclusion d'ententes négociées, sans arrêt de travail. Nous allons continuer à vous tenir au courant du déroulement des négociations.

Nouvelle offre globale

Dans le but de conclure une entente et d'éviter un arrêt de travail, Postes Canada a présenté une nouvelle offre globale pour l'unité de négociation urbaine, avec les modifications suivantes :

- ✓ **De plus grandes augmentations de salaire.** Nous augmenterons les salaires de **5 %** la première année; de **2,5 %** la deuxième année; **2 %** la troisième année et **2 %** la quatrième année. Cela représente une augmentation salariale totale de **11,97 % composée sur quatre ans.**
- ✓ **Soumission de certains articles à l'arbitrage.** Nous avons proposé de soumettre un certain nombre d'éléments à l'arbitrage exécutoire. Cela indique notre volonté de demander à une tierce partie neutre de décider d'une marche à suivre raisonnable concernant des éléments qui sont importants pour les deux parties.



Protéger et améliorer ce qui est important pour vous

Nouvelle offre globale de Postes Canada – dispositions pour le personnel actuel

Augmentations de salaire

- Les salaires du personnel actuel augmenteront de 5 % la première année; 2,5 % la deuxième année; 2 % la troisième année et 2 % la quatrième année.
- Le total composé sur quatre ans sera de 11,97 %.
- L'augmentation salariale sera rétroactive au 1^{er} février 2024.

Indemnité de vie chère

- Nous continuerons de protéger votre salaire contre les effets d'une inflation imprévue.

Sécurité d'emploi

- Vos dispositions en matière de sécurité d'emploi seront maintenues.

Régime de retraite

- Votre régime de retraite à prestations déterminées est protégé et sera maintenu.

Programme d'assurance-invalidité de courte durée (PAICD)

- Nous bonifierons le PAICD en offrant de meilleures prestations de remplacement du revenu (minimum de 80 % pour une période maximale de 28 semaines, et jusqu'à 100 % pendant la période d'attente de deux semaines).

Congés annuels et congés de préretraite

- Aucun changement n'est apporté à vos droits aux congés annuels : le maximum demeure de sept semaines.
- Il n'y a aucun changement à vos droits aux congés de préretraite.

Congés pour raisons personnelles

- Les membres du personnel régulier ont reçu six jours de congé pour raisons personnelles supplémentaires par année à la suite des changements apportés au *Code canadien du travail* en 2022.
- Bien que ces six jours de congé supplémentaires n'étaient pas protégés par votre convention collective, nous proposons maintenant de les inclure.
- Vous aurez un total de 13 jours de congé pour raisons personnelles à usage multiple par année, **protégés et intégrés à la convention collective.**

Soins médicaux des personnes retraitées

- Les personnes qui prendront leur retraite avant le 1^{er} janvier 2026 continueront de partager les coûts selon leur régime actuel.
- Les personnes qui partiront à la retraite après le 1^{er} janvier 2026 partageront les coûts à parts égales une fois à la retraite.

Personnel temporaire actuel

Le personnel temporaire actuel qui obtiendra le statut régulier après la signature de la nouvelle convention collective aura droit aux mêmes dispositions que le personnel régulier actuel.

Cela comprend le régime de retraite à prestations déterminées, la couverture de soins de santé avant et après la retraite, l'indemnité de vie chère, la sécurité d'emploi, 13 jours de congé pour raisons personnelles, jusqu'à sept semaines de vacances et les congés de préretraite.

Changements pour le personnel futur

- Postes Canada propose de changer certaines modalités d'emploi pour le nouveau personnel qui sera embauché après la signature de la nouvelle convention collective.
- Ces personnes se verront offrir une rémunération concurrentielle qui comprend les mêmes échelles salariales que le personnel actuel.
- Elles seront inscrites au volet à cotisations déterminées du régime de retraite et admissibles aux avantages sociaux après avoir travaillé 1 000 heures ou après 12 mois d'emploi continu à titre de membre du personnel régulier (selon la première éventualité).
- Le calendrier des droits aux congés annuels changera pour le personnel futur (jusqu'à six semaines de vacances accumulées) et les droits aux congés de préretraite seront supprimés.
- Ces changements sont nécessaires pour assurer la viabilité de l'entreprise à long terme. **Ces changements n'affecteront pas le personnel déjà en poste.**

Engagement à fusionner l'unité urbaine et l'unité des FFRS

Postes Canada appuie la proposition du STTP de fusionner l'unité urbaine et l'unité des FFRS.

Les parties travailleront ensemble pour amorcer le processus de création d'une seule unité de négociation et d'une seule convention collective pour les deux groupes.

Cette proposition est conditionnelle à la réalisation des éléments transformationnels de Postes Canada au moyen d'une entente négociée.

Offrir un service de livraison flexible et abordable

Pour assurer l'avenir de l'entreprise, nous avons besoin d'un service de livraison flexible et abordable qui nous permet de livrer les colis sept jours sur sept et de mieux servir la clientèle dans le marché hautement concurrentiel de la livraison des colis d'aujourd'hui.

Livraison flexible avec nouveaux postes pour la fin de semaine et à temps partiel

- Nous proposons de créer deux nouvelles classes d'emplois pour favoriser la flexibilité de la livraison et qui nous aideront à améliorer nos offres à la clientèle :
 - Les membres du personnel à **temps partiel flexible** auront 20 heures de travail garanties par semaine et doivent être disponibles jusqu'à 30 heures par semaine. Sur une base volontaire, ces personnes peuvent travailler jusqu'à 40 heures par semaine.
 - Les membres du personnel à **temps partiel affecté à la livraison des colis** auront 8 heures par semaine de travail garanties au minimum. Sur une base volontaire, ces personnes peuvent travailler jusqu'à 40 heures par semaine.
- Toutes les heures travaillées seront payées au taux de rémunération normal, jusqu'à un maximum quotidien de 8 heures et un maximum hebdomadaire de 40 heures.
- Ces nouvelles classes d'emplois permettront de créer des postes permanents réguliers avec des horaires et offriront au personnel temporaire plus d'occasions d'obtenir un poste permanent avec des heures garanties et l'admissibilité aux avantages sociaux et aux régimes de retraite.
- Nous augmenterons également la semaine de travail normale pour le personnel à temps partiel du groupe 2 à un minimum de 15 heures.

Séparation du tri et de la livraison (STL)

- Le STTP a soulevé plusieurs préoccupations liées à la séparation du tri et de la livraison (STL), un système que Postes Canada a mis en place pour optimiser l'espace dans l'aire de travail et l'utilisation des biens, et augmenter la capacité pour les volumes de colis.
- Nous proposons de travailler avec le STTP pour régler divers enjeux soulevés et améliorer l'expérience du personnel avec la STL.

Répartition de la charge de travail

- Postes Canada reconnaît que le personnel accorde de l'importance à la prévisibilité et à l'uniformité dans le travail qu'il effectue. Nous demeurons déterminés à maintenir des pratiques d'établissement des horaires équitables. Toutefois, Postes Canada a besoin de flexibilité pour gérer les charges de travail et accroître l'efficacité de ses opérations de livraison.
- Les itinéraires à temps plein continueront d'être conçus pour huit heures de travail et la charge de travail du personnel de livraison continuera d'être prévisible chaque jour.
- Les itinéraires continueront d'être structurés conformément au Système de mesure des itinéraires des factrices et des facteurs (SMIFF). Les agents et agentes de livraison auront toujours un itinéraire et un horaire.
- La répartition de la charge de travail permet d'ajuster les volumes et les affectations à temps partiel en fonction des besoins de chaque itinéraire. Lorsque les volumes sont faibles, on attribue le travail de manière à optimiser les heures de travail prévues. Lorsque les volumes sont élevés, le personnel à temps partiel et à temps partiel flexible peut être utilisé pour absorber le travail supplémentaire des itinéraires à temps plein.

Informez-vous

- Visitez le Centre d'information sur les négociations et inscrivez-vous pour recevoir les dernières nouvelles directement dans votre boîte de courriel.
- Dans le Centre d'information sur les négociations, vous pouvez également consulter les points saillants de l'offre globale de Postes Canada pour l'unité des FFRS du STTP.
- Surveillez votre courrier : d'autres envois suivront.